

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 09/2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 15

Date de convocation : 15 mars 2021
Date d'affichage : 30 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois mars à dix-huit heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis exceptionnellement à la salle polyvalente de la Cerlangue, sous la présidence de Monsieur RATS, Maire.

Étaient présents : M. RATS, M. DEHON, Mme CHAPELLE, M. LEGENTIL, Mme BRUMENT, M. LAIR, Mme CALCOTT, M. BLONDEL, Mme RIVET, M. DRONY, M. GUERIN, Mme DUMESNIL, Mme MOUTON-QUEVAL, Mme DORÉ, M. RENAULT.

Était absent excusé : /

Objet : Finances – Tarif cimetière

Vu,

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
Le débat d'Orientations budgétaires,

Considérant, que depuis le 1^{er} janvier 2021, la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 supprime la taxe communale sur les opérations funéraires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
A l'unanimité, décide :

- Des tarifs suivants :

Concession cimetière

Tarifs :

Concession pour 30 ans : 95,00 €

Concession pour 50 ans : 175,00 €

Concession dans le columbarium

Tarif :

Case pour une durée de 15 ans : 300,00 €

Case pour une durée de 30 ans : 400,00 €

Taxe :

Plaque : 90,00 €

Jardin du souvenir

Tarif :

Plaque : 45,00 €

Cavurne

Tarifs :

Emplacement pour une durée de 30 ans : 95,00 €

Emplacement pour une durée de 50 ans : 170,00 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE 29/3/2021
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU 29/3/2021

Le Maire,
Michel RATY



LE REGISTRE DUMENT SIGNE
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

